



SASU CARRIERES DE SAINT GEORGES Carrière de Goulvent Commune de Saint Georges le Flécharde (53)

RELEVÉ DES NIVEAUX DE VIBRATIONS LIÉES AU TIR DE MINES DU 11 Juin 2015

PLAN DE TIR

- ▶ Charge unitaire maximale : 144 kg

RESULTATS TRANSCRITS DANS LES TABLEAUX CI-DESSOUS :

- ▶ **STATION A : « Eau de Sarthe »**

Composante	Longitudinale	Transversale	Verticale
Vitesse (mm/s)	0.89	0.89	0.86
Fréquence (Hz)	16.0	15.5	42.6
Vitesse pondérée (mm/s)	0.78	0.90	0.52
Vitesse maximale admise (mm/s)	10	10	10
Conformité avec l'article 3.6.1.2. de l'A.P. n° 2010-P-84 du 15/01/10	Oui	Oui	Oui

- ▶ Les vitesses particulières engendrées par le tir du 11 Juin 2015 respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/10.

- ▶ **STATION B : « Lotissement St Georges le Flécharde »**

Composante	Longitudinale	Transversale	Verticale
Vitesse (mm/s)	0.57	0.48	0.35
Fréquence (Hz)	22.20	25.60	17.00
Vitesse pondérée (mm/s)	0.53	0.49	0.37
Vitesse maximale admise (mm/s)	10	10	10
Conformité avec l'article 3.6.1.2. de l'A.P. n° 2010-P-84 du 15/01/10	Oui	Oui	Oui

- ▶ Les vitesses particulières engendrées par le tir du 11 Juin 2015 respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/10.

- ▶ **STATION C : « Rue des Forges »**
Pas de déclenchement de l'appareil de mesure.

OBSERVATIONS

Les vitesses mesurées respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/10.